

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Généralique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	15X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Dom Henri Smeulders, 737. — Revue d'un ouvrage acadien, 738. — L'Odyssée d'un livre, 744. — A propos de statues de saints, 747. — Une ordination à Portneuf, 747. — Consultation, 748. — Un concours, 749. — La Portioncule, 750. — Memento hebdomadaire, 752.



DOM HENRI SMEULDERS
Commissaire apostolique en Canada en 1883.

Revue d'un ouvrage acadien

Le Père Lefebvre et l'Acadie, par Pascal Poirier. Troisième édition. Montréal, C.-O. Beauchemin et Fils, 1898. In-8, pp — 311 avec portraits. Prix : 1 dollar.

Cet ouvrage, publié depuis quelques mois seulement, est déjà rendu à sa troisième édition, qui sera suivie de plusieurs autres, nous n'en doutons pas. Pareil résultat, — toujours exceptionnel dans notre pays, — est suffisant pour rassurer l'auteur, s'il a eu des inquiétudes. De plus, il est une présomption, sinon une preuve, que ce travail est bien fait, malgré certaines pages regrettables que nous soulignerons tout à l'heure.

Ce livre, — le titre l'indique parfaitement, — est non seulement une biographie de celui que les Acadiens regardent comme leur sauveur national, mais un abrégé des principaux événements qui ont précédé immédiatement et suivi son séjour au milieu d'eux. Ce tableau historique était nécessaire pour mettre en pleine lumière le rôle du P. Lefebvre, et permettre de mesurer exactement la grandeur de l'œuvre qu'il a accomplie. D'ailleurs, les pages qui rappellent sommairement les infortunes de ce peuple si cruellement éprouvé, et nous le montrent en train de reconquérir sûrement sa place au soleil, ne sont pas les moins intéressantes. Elles démontrent aussi ce qu'il importe de ne pas oublier, qu'un peuple fidèle à sa foi ne doit jamais désespérer, parce qu'il ne saurait périr. L'apostasie, et même la simple indifférence religieuse, peuvent seules conduire une nationalité au tombeau; la persécution, jamais!

Rendu à la page 43, M. Poirier semble vouloir regarder en arrière et reculer devant la tâche commencée, lorsqu'il dit: "Ceux qui ont prétendu qu'un laïque ne devait pas écrire la vie du P. Lefebvre avaient sans doute raison; je le sens surtout dans ce moment où la plume du biographe devrait retracer le plus grand événement de sa vie."

Nous ne sommes pas prêt à admettre le principe qu'un laïque ne puisse se faire le biographe d'un prêtre. Sans doute, il est plus facile pour un prêtre de comprendre une âme sacerdotale, de mettre parfaitement en relief chacune de ses facettes, mais il est des laïques qui peuvent s'adonner à ce genre de travaux sans témérité, et même avec la certitude du succès.

La preuve, c'est que la biographie du fondateur du Collège

de Sainte-Anne de la Focatière fait honneur à son auteur, M. Dionne, le bibliothécaire actuel du Parlement de Québec.

Une preuve plus récente, c'est la biographie qui nous occupe en ce moment. L'auteur a su bien parler de celui qu'il appelle le plus grand bienfaiteur de son pays, qu'il admire sans réserve et qu'il s'efforce de faire admirer dans la même mesure. Si nous l'osions, nous dirions qu'il en parle presque trop bien, puisqu'il le peint comme un homme parfait. Pas d'ombres, en effet, dans le portrait qu'il en trace. Nous voulons bien le croire fidèle ; mais, à tort ou à raison, il ne nous aurait pas déplu de voir la nature humaine se trahir chez le P. Lefebvre, au moins par quelques unes de ces légères imperfections dont la plupart des Saints eux-mêmes n'ont pas été exempts. Il est évident, — comme l'auteur le déclare, — que cette esquisse biographique est une œuvre de reconnaissance et de piété filiale. Il faut donc lui en savoir gré et le féliciter sans réserve, car ils sont trop rares ceux qui, une fois sortis du collège, paient autrement qu'en monnaie d'ingratitude, le bienfait de l'éducation gratuite qu'ils ont reçue. Nous disons gratuite, parce que dans notre pays l'enseignement secondaire, — il est bon de le rappeler de temps en temps, — se donne *gratis pro Deo*. La pension même, dont le prix est assez modique, est rarement payée en entier par les nombreux élèves de nos collèges canadiens.

Nous aurions bien désiré n'avoir que des félicitations à adresser à l'auteur. Notre tâche aurait été ainsi plus facile et surtout plus agréable. Malheureusement son ouvrage, excellent en somme, bien écrit, intéressant, instructif, rempli de réflexions judicieuses le plus souvent, dans lequel circule un véritable souffle de foi, renferme certaines pages qui font tache et que nous regrettons sincèrement. Nous les regrettons d'autant plus qu'elles pouvaient être supprimées sans inconvénient, et que ce livre est destiné à pénétrer dans toutes les familles acadiennes. Nous ne pouvons donc les passer sous silence, parce qu'on serait en droit de nous reprocher une omission, qui pourrait être interprétée comme une approbation, au moins indirecte, de toutes les idées émises au cours de cette biographie.

M. Poirier n'en sera probablement pas étonné. Ce qui permet de l'insinuer, c'est la déclaration qu'il fait dans la Préface : " Je reconnais d'avance, dit-il, le bien-fondé de la critique qui me reprochera d'avoir abusé des digressions. "

Ce reproche ne serait peut-être pas tout à fait immérité. Cependant nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de le formuler. Il y a bien quelques digressions qui nous semblent dépaysées, intercalées dans le récit d'une manière un peu forcée, mais elles ne sont pas suffisamment nombreuses pour faire crier à l'abus. Pour notre part, nous leur aurions volontiers délivré un passeport, si ces mêmes digressions ne faisaient pas entendre une note fautive, criarde et injuste, comme il est facile de le démontrer.

Ainsi, les neuf pages qui roulent sur les troubles de 1837-38 sont une digression de ce genre malheureux, et effleurent de très près ce qu'on appelle un hors-d'œuvre. Il ne suffit pas de dire, en effet, " que ces grands événements ont exercé de l'influence sur le caractère et la vie du P. Lefebvre," il faut encore le prouver. Or, il n'est pas une seule ligne des 311 pages du volume, qui le fasse même soupçonner. Il aurait donc suffi de mentionner le séjour du P. Lefebvre à St-Eustache, en qualité de vicaire, et l'excellent souvenir qu'il y a laissé. C'est ce que M. Poirier, laissé à son inspiration naturelle, aurait probablement fait. Mais en passant à St-Eustache, il a rencontré, — nous ne répéterons pas après lui, — l'une des personnalités les plus considérables du Canada, " mais une personnalité de cette paroisse, qui semble l'avoir hypnotisé. Conséquence : il n'a pas craint de rééditer la thèse libérale sur l'insurrection de 1837."

Que M. Poirier veuille bien se donner la peine d'étudier à fond cette période de notre histoire, et il acquerra la preuve que l'insurrection de 1837 n'a pas été un mouvement national, puisque la masse de la population y est restée hostile ou indifférente; qu'elle n'était pas suffisamment justifiée par les griefs, — d'ordre secondaire, — dont on se plaignait; qu'elle n'était qu'une folle équipée, puisqu'on n'avait ni armes, ni argent, ni chefs compétents; qu'elle a été un désastre national, puisqu'elle nous a fait perdre le bénéfice de la Constitution de 1791, qu'elle a préparé les voies à l'Union, et scindé, peut-être pour toujours, les Canadiens en deux camps. Il constatera aussi que le parti canadien-français a commis une erreur capitale en 1830, sous l'administration Kempt, en refusant d'accepter un compromis qui comportait d'importantes concessions. Le reste aurait été donné par surcroît, en temps et lieu, en continuant la lutte constitutionnelle.

Tel est le jugement porté sur cette période de nos Annales par tous les historiens de quelque valeur. Tel sera également, en

dernier ressort, le jugement de l'histoire, contre lequel personne ne *saura* prévaloir.

Chose curieuse ! La plupart de ceux qui s'évertuent à justifier et à glorifier l'insurrection de 1837, sont précisément ceux qui prêchent actuellement la capitulation dans une cause dont l'importance ne saurait être surpassée.

Conclusion : ces neuf pages sont à supprimer dans une nouvelle édition.

Une autre digression, qui a plus sa raison d'être, mais qui ne vaut pas mieux pour le fond, est celle qui a trait à l'enseignement secondaire, donné par nos collègues. Sa note générale ne diffère guère de celle que font entendre, depuis quelques années, tous les anticléricaux de la Province de Québec. Aussi, nous sommes étonné et nous regrettons de voir M. Poirier s'associer à un chœur qui n'a rien de lévitique.

Sans doute, — et on l'a dit cent fois, — notre système d'éducation est susceptible de perfectionnements comme toutes les choses humaines. On l'améliore tous les ans, dans la mesure du possible. On ne saurait être excusable de l'ignorer ou de le méconnaître plus longtemps, tant le fait est patent. Pourquoi donc se complaire à représenter le personnel ecclésiastique enseignant comme hypnotisé par un passé qui vaut mieux d'ailleurs qu'on le prétend ? Nous ne voulons dire aucun mal des laïques, car ils comptent une masse de braves gens ; mais ils auraient tort de réclamer le monopole du zèle pour les choses de l'éducation. Que plusieurs d'entre eux veuillent bien ne pas oublier que le zèle qui se manifeste par des actes l'emporte beaucoup sur celui qui ne sait que s'afficher en paroles, le plus souvent.

Sur le chapitre de l'enseignement secondaire, M. Poirier débute comme suit : " A l'exception peut-être des méthodes d'agriculture, transmises de génération en génération, rien n'a moins varié dans la province de Québec que les programmes d'études des collèges. Tels ils étaient il y a deux siècles, tels ils étaient à la cession du pays à l'Angleterre, tels ils sont encore aujourd'hui, avec la ferme modèle de Mgr de Laval en moins. On y enseigne toujours les mêmes choses, et rien que les mêmes choses, de la même manière. "

Cette fois, M. Poirier facilite singulièrement notre tâche, car dix lignes plus bas, il s'empresse de rectifier ce qu'il vient

d'écrire. Nous l'en remercions, et nous lui laissons de nouveau la parole : " Constatons, cependant, dit-il, que la nécessité de vivre a amené certaines améliorations dans la culture des terres, à l'est même de Québec, et que, d'un autre côté, *la plupart des collèges canadiens, depuis plusieurs années, donnent quelque enseignement commercial à ceux qui se destinent au cours classique. Dans deux ou trois collèges ce cours commercial préparatoire est même excellent.* "

L'enseignement n'est donc pas resté dans le *statu quo* depuis Mgr de Laval. Alors, pourquoi avoir affirmé le contraire tout à l'heure ?

Quelques pages plus loin, M. Poirier atténue encore ce qu'il dit au cours de la même digression, et nous tenons à le faire remarquer par une nouvelle citation. " Ceux qui, écrit-il, demandent aujourd'hui à grands cris des réformes brusques dans notre enseignement secondaire, devraient se souvenir qu'on ne réforme pas du jour au lendemain un système hiératique vieux comme les siècles et respectable autant par son antiquité même que par les grands services rendus. "

Cette digression provoque une autre réflexion, et plus d'un lecteur n'aura pas manqué de la faire. M. Poirier décerne à son héros le titre de sauveur national, prétend avec raison qu'il est le plus grand bienfaiteur de sa patrie d'adoption et que, si, dans cent ans, la langue française est encore parlée parmi les Acadiens, ils en seront redevables, après Dieu, au R. P. Lefebvre surtout. Pourquoi ? Parce qu'il a fondé un collège qui, nous le savons, ne diffère pas essentiellement des collèges de la province de Québec, qui font si piteuse mine, dans son humble opinion.

Dans ce cas, le R. P. Lefebvre n'a pas seulement fait preuve d'humilité — en tuant dans l'œuf le projet de lui élever une statue, et en écrivant à ce sujet : " En vérité, malgré mes nombreux péchés, je ne croyais pas mériter une pareille humiliation. Gardez ce secret pour vous, afin de m'épargner le ridicule qui écornerait furieusement ma trop petite dose d'humilité. "

Dans cette digression, — et c'est bien le tour le plus cruel que l'on puisse se jouer, — l'auteur de la vie du P. Lefebvre ruine par la base le monument à l'érection duquel il a consacré trois années de labeur. Dans un moment malheureux, il démolit d'une main, sans paraître le soupçonner, ce qu'il est en train d'édifier.

Que M. Poirier veuille bien nous en croire. nous avons suivi d'assez près les choses de l'éducation, depuis notre sortie du collège, et nous pouvons l'assurer en connaissance de cause que la refonte complète de ces huit pages s'impose. Si, toutefois, il n'en est pas suffisamment convaincu, qu'il visite un certain nombre de nos collègues canadiens, et au retour de sa promenade, il s'empressera de brûler ce qu'il a adoré et d'adorer cœ qu'il a brûlé.

Un mot seulement d'une troisième digression au cours de laquelle M. Poirier dit que " la province de Québec abonde en petits Ozas. " Ici encore, nous sommes d'avis qu'il exagère considérablement le mal qu'il signale.

Quoiqu'il en soit, une fois à l'œuvre, il aurait bien dû mettre en garde contre un microbe moins imaginaire et infiniment plus dangereux. Pour cela, il lui aurait suffi de compléter la définition qu'il donne de l'Église de Jésus-Christ, en rappelant que les fidèles composent l'Église enseignée, et sont tenus d'obéir à l'Église enseignante chaque fois qu'elle commande. Ce mal qui ronge notre société, il serait difficile d'en exagérer l'étendue.

Enfin, et c'est par là que nous terminerons, M. Poirier parlant des *instructions* de Mgr Lartigue au clergé de Montréal, se permet la réflexion suivante: " Le lecteur remarquera que ce décret fut lancé après dîner, à la suite d'une santé. "

Nous avouons, en toute humilité, ne pas bien saisir le vrai sens de cette phrase qui prête certainement à l'équivoque. Comme nous ne pouvons croire qu'elle comporte une insinuation malicieuse, du moins dans la pensée de l'auteur, il comprendra, nous l'espérons, que cette remarque doit être supprimée.

Aucune œuvre humaine n'est parfaite. M. Poirier le sait. Nos réserves ne peuvent donc l'étonner. Il ne nous les reprochera pas non plus, nous en sommes convaincu, puisqu'il dit dans sa Préface: " Il y a plus de respect dans une vérité nécessaire dite avec franchise, que dans certaines flatteries de cour proférées avec bassesse. "

Il lui est facile, s'il le veut, de nous donner une nouvelle édition à peu près irréprochable. Alors nous nous empresserons d'inscrire son ouvrage au catalogue de notre bibliothèque paroissiale, et beaucoup de Curés de la province de Québec seront heureux de pouvoir faire la même chose.

D. G.

L'Odyssée d'un livre

La *Croix* (Paris), de mardi dernier, 14 juin, a publié dans son supplément une correspondance de Rome qui persuadera nos vénérés confrères de l'intérêt qu'il y a pour eux, à tous les points de vue, de lire l'ouvrage que vient de publier M. l'abbé Maignen, sous ce titre : ETUDES SUR L'AMÉRICANISME. — LE P. HECKER EST-IL UN SAINT ? (1)

Le correspondant de la *Croix* raconte d'abord les origines du livre.

Le P. Elliot, Pauliste, publia en anglais une vie du fondateur de sa congrégation, le P. Hecker. Ce livre reçut l'*imprimatur*, non point de l'archevêque de Baltimore, Son Em. le cardinal Gibbons, comme le dit, par erreur, le correspondant de la *Croix*, mais de Mgr Corrigan, archevêque de New-York. On en fit une traduction française, avec introduction de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota, disciple du P. Hecker, et préface de M. l'abbé Klein, professeur à l'Université catholique de Paris. Cette traduction, passant par-dessus les règles de l'*Index*, parut sans l'*Imprimatur* de l'archevêché de Paris. "Le cas était d'autant plus saillant, observe le correspondant de la *Croix*, que ce livre, loin d'être un ouvrage historique, est un vrai cours de théologie mystique américaine."

Le correspondant de la *Croix* continue : "Les idées renfermées dans ce livre furent violemment attaquées, et elles devaient l'être."

Nous croyons que cette ligne ne rend pas exactement les faits. La *Vie du P. Hecker* fut annoncée avant son apparition comme un livre qui devait projeter la lumière la plus vive sur l'état présent de l'humanité ou "sur l'évolution religieuse du monde"; mais, à notre connaissance du moins, — et nous croyons pouvoir dire que nous suivons de très près ce qui intéresse la religion, — la première critique qui en fut faite est celle, très récente, de M. l'abbé Maignen, dans les articles publiés dans la *Vérité*, nous dirons tout à l'heure à quelle occasion. Ces articles furent ensuite réunis dans le volume : *Etudes sur l'Américanisme*.

Il n'y avait eu auparavant que des observations très calmes sur la conception toute nouvelle de la vie religieuse que la *Vie du P. Hecker* veut faire prévaloir, et une réprobation assez vive de l'une des idées exprimées dans la *Vie du P. Hecker*, lorsque

(1) Paris, V. Retaux. — En vente à Lille, chez Bergès. Prix : 3 fr. 50.

M. l'abbé Naudet la prit à son compte, reléguant *l'Imitation de Jésus-Christ* parmi les livres bons pour un autre âge.

"Toutefois, les critiques ne se produisirent au grand jour qu'au Congrès de Fribourg." Cette phrase du correspondant de la *Croix* donne à croire que ceux qui trouvaient dangereuses les doctrines exposées dans la *Vie du P. Hecker*, prirent au Congrès de Fribourg l'initiative de critiquer et de blâmer ce livre. C'est juste le contraire qui eut lieu. Mgr O'Connell, ex-recteur du Collège Américain de Rome, déposé de sa charge, comme Mgr. Keane était déposé de sa charge de recteur de l'Université de Washington, — l'une et l'autre déposition faites par le Saint-Siège, — lut à ce Congrès un rapport sur *l'Américanisme d'après le P. Hecker*, rapport qui était la glorification des doctrines exposées dans la *Vie du P. Hecker*. Ce rapport fut reproduit par la revue la *Quinzaine*, et ensuite publié en une brochure de propagande.

C'est pour parer au danger que cette publication faisait courir en France à l'orthodoxie, que M. l'abbé Maignen commença la publication, dans la *Vérité*, des articles qu'il intitula: *Le P. Hecker est-il un saint!*

Comme le dit fort bien le correspondant de la *Croix*, "ces articles firent d'autant plus de bruit que, par-dessus le P. Hecker, ils visaient des personnalités vivantes et en vue."

Il est encore exact de dire que "on pria l'auteur de rassembler ses articles, de les compléter et de leur donner la forme d'un volume que les catholiques pourraient opposer à l'ouvrage américain. M. l'abbé Maignen n'eut aucune peine à se rendre à ce désir; mais, la tâche terminée, se dressa la question de l'*Imprimatur*."

Le correspondant de la *Croix* dit comment le refus de cet *Imprimatur*, à Paris, contraignit l'auteur de s'adresser à Rome, et comment son ouvrage reçut par là une sanction qu'il n'avait point ambitionnée. Nous laissons la parole à la *Croix*.

"Le cardinal-archevêque de Paris fut donc sollicité de donner son approbation (1). Le volume fut examiné soigneusement, et les consultants furent choisis, non parmi des amis ou des adversaires, mais parmi des personnes qui, n'ayant pas encore de parti-pris dans la question, pouvaient donner leur avis sans idées préconçues. Le jugement fut favorable au livre; non seulement il était irréprochable au point de vue de la doctrine,

(1) Ou plutôt, la permission d'imprimer, N. de la S. R.

mais encore on croyait que sa publication ferait un bien réel en éclairant les esprits. Le cardinal-archevêque, cependant, crut plus sage de refuser son approbation, non pas qu'il trouvât le volume contraire à l'orthodoxie, mais pour des raisons d'opportunité (1).

“ Appréciant ces raisons de haute prudence, il ne restait à l'auteur que d'aller à Rome soumettre son volume au maître du Sacré-Palais. Il est en effet de règle que tout auteur peut obtenir l'*Imprimatur* de Rome quand le volume est édité à Rome. Pour se mettre dans ces conditions, il suffisait d'avoir un second éditeur : la maison Desclée, à Rome, fut choisie et accepta. Tel est le motif des deux noms d'éditeurs qu'on lit sur la couverture du volume.

“ Le Maître du Sacré-Palais, le R. P. Lepidi, homme de haute valeur, théologien consommé, se rendit vite compte de l'importance de la question. Il lut l'ouvrage, voulut lire la contrepartie, c'est-à-dire la vie du P. Hecker, et s'entoura de tous les conseils qu'il jugea utiles. Tous concluaient à l'*Imprimatur*, c'était la conclusion à laquelle ses études l'avaient personnellement fait arriver.

“ Mais le Maître du Sacré-Palais voulut avoir l'approbation d'une autorité plus haute, et, à sa dernière audience, soumit le cas au Souverain Pontife. A la suite de cette audience, il accordait au livre de M. l'abbé Maignen l'*Imprimatur* romain.”

“ Tel est, conclut le correspondant de la *Croix*, Don Abbondio, l'historique de cette question, grosse de conséquences pour l'avenir, mais où le Saint-Siège paraît avoir déjà tracé le sens de l'orientation qu'il prendra, s'il y a lieu.”

La rédaction de la *Croix* de Paris fait suivre cette correspondance d'un *Nota bene*, qui appelle la plus sérieuse attention :

“ N. B. — *Le livre*, Le P. Hecker est-il un saint ? est en vente chez Retout et Bray. D'autres correspondants nous disent qu'on s'arête et qu'on admire ce livre à Rome. Nous avons lu avec peine la vie du P. Hecker et avons attendu pour parler d'une question qui soulève des polémiques entre catholiques, que Rome eût parlé. L'approbation donnée à la réponse, la fois que la vie est déferée à l'Index, nous amène à en parler avec plus d'autorité que nous n'eussions fait.” (2)

(1) A raison sans doute de la qualité des personnages en cause. (N. de la S. R.)

(2) S. R. de Cambrai.

A propos de statues de Saints

Il arrive que des personnes pieuses, prises d'un beau zèle pour la dévotion qui leur plaît, se mettent en frais pour acheter une statue et ne laissent pas de repos à leur curé jusqu'à ce qu'il ait donné dans son église à cette statue la place que cette dévotion occupe dans leur cœur.

Qu'elles ne s'étonnent point des résistances qui leur sont opposées : les curés ne peuvent pas tout ce qu'ils veulent dans leur église et surtout tout ce que voudraient leurs paroissiens.

Des traditions locales ont fait, par exemple, qu'un autel fût dédié à saint Jean-Baptiste ou à un autre saint. Mais arrive le moment où l'on veut que ce soit l'autel du Sacré-Cœur, ou de Saint Joseph. Or, quoi de plus facile ? Il n'y a qu'à substituer une statue à une autre, un tableau à un autre de votre choix, et c'est fait ! Matériellement parlant, rien de plus simple. Mais au point de vue du droit, il n'en est pas ainsi : cette substitution n'est pas permise, elle est même invalide. Quand il le voudrait, M. le curé ne peut pas se rendre à vos désirs et changer, à son gré ou au vôtre, les titres des autels de votre église. Alors même que ce serait permis, il ne faudrait pas le faire. L'effet de votre innovation serait de faire disparaître une page de votre histoire locale.

Pour peu qu'un autre marche sur vos traces, par le progrès du temps, aura bientôt disparu toute l'histoire religieuse de votre pays, et, ce qui est pis encore, auront disparu avec elle les dévotions qui avaient les racines les plus profondes dans le cœur des générations. Que c'est donc une belle et bonne chose de ne pas *innover* et de suivre les vestiges des ancêtres !

Une ordination à Portneuf

Six nouveaux prêtres, tous du diocèse de Québec, ont été ordonnés, le 10 juillet, par Mgr. l'Archevêque de Québec : MM W. Proulx, assisté par M. C. Richard ; L. Hudon, assisté par M. Alph. Langlais ; J. Gignac, assisté par M. T. Souey ; Am. Routier, assisté par M. C. Lemieux ; J. Hunt, assisté par M. A. Bourassa ; G. Cloutier, assisté par M. C. Fournier.

Prêtre assistant : M. E. Carrier ; Diacre d'office : M. C. Arsenault ; Sous-Diacre : M. C. Pelletier ; cérémoniaire, M. Antonio Huot.

Le sermon a été donné par M. C. Richard.

Les prêtres présents étaient : MM N. Cinq-Mars, T. Dumontier, ancien curé de Portneuf, Ed. Carrier, supérieur du collège de Lévis, C. Richard, curé de St-Gervais, D. Gosselin, curé du Cap-Santé, A. Bourassa, ancien vicaire de Portneuf, T. Pelletier, Edm. Paradis et Henri Simard, du Séminaire de Québec, C. Arseneault, de l'Archevêché, et C. Lemieux.

Consultation

Est-il permis, pendant le mois d'octobre, de faire réciter le chapelet par des femmes, à la place du prêtre ? Cela n'est-il pas contraire à ce qu'écrivit St-Paul : *Mulieres in ecclesia taceant* ?

R. Le sens attaché dans cette consultation aux paroles de S. Paul nous paraît trop étendu. " Au chapitre XI, dit Manoury, S. Paul avait réglé que les femmes ne paraîtraient que voilées dans l'église. Ici il leur défend d'y prendre la parole... Car il n'est pas permis aux femmes de prononcer des discours dans les assemblées. " St-Thomas d'Aquin, expliquant ce passage, dit que l'Apôtre défend aux femmes d'enseigner ou de disputer sur la foi dans les églises. Estius parle dans le même sens. Telle est aussi la doctrine de Cornely.

" On voit par là, comme l'écrivit encore Manoury, que St-Paul réforme un abus ; les femmes de Corinthe prenaient la parole dans l'église, sous prétexte de se faire expliquer ce qu'elles ne comprenaient pas. "

Si tel est le vrai sens des paroles de l'apôtre, il est clair qu'elles ne sont pas applicables à la question proposée.

Mais si la pratique dont parle l'honorable Consultant n'est pas condamnée par le texte allégué, il n'en est pas moins vrai cependant que c'est peu conforme à l'usage de l'Eglise, de remplacer le prêtre par une femme dans la récitation publique des prières à l'église. C'est pourquoi Estius, après avoir dit que l'interdiction de parler, imposée aux femmes par S. Paul, ne regarde pas les prières adressées à Dieu, ajoute cependant : *Tametsi preces earum submissae esse debent, quemadmodum crasse legimus Annam, matrem Samuelis, eujus orantis vox penitus non audiebatur.* "

Nous excepterions cependant les réunions exclusivement

faites pour les personnes du sexe, comme par exemple leurs Congrégations, etc. Mais quand il s'agit des réunions générales des fidèles, si le prêtre ne peut réciter lui-même le chapelet avec le peuple, nous trouvons plus convenable et plus conforme à l'usage généralement suivi dans l'Eglise, de se faire remplacer par un homme (1).

Un Concours

“ Le premier septembre prochain, il sera ouvert un concours public auquel pourra prendre part tout citoyen de la province de Québec.

1°. Pour la meilleure histoire du Canada, depuis l'union des Provinces (1841), jusqu'à la fédération des provinces, au moins.

“ 2°. Pour le meilleur volume purement littéraire, en prose.

“ 3°. Pour le meilleur traité géographique de la province de Québec détails explicatifs ci-après.

“ 4°. Pour le meilleur manuel du cultivateur canadien.

“ Le troisième devra comprendre non-seulement les éléments géographiques ordinaires, mais encore une historiographie succincte de tous les endroits ou localités, spécialement intéressants aux points de vue historique, légendaire, ou simplement pittoresque.

“ Quant au dernier, il devra être particulièrement adapté aux besoins du pays et à l'état actuel de nos populations rurales, et contenir, entre autres choses, un abrégé de comptabilité, en rapport avec le genre d'affaires de l'agriculteur.

“ Des anecdotes et des citations propres à faire aimer davantage l'agriculture, devront être intercalées dans le texte.

“ Tous les ouvrages soumis au concours devront être remis au secrétaire de la province d'ici au premier septembre 1899 inclusivement.

“ Ils devront être d'un volume et d'une consistance suffisante, pour mériter le nom d'ouvrage et être imprimés ou du moins copiés au clavigraphie. On ne recevra pas de travail manuscrit.

“ Les prix seront répartis de la manière suivante :

Pour le volume historique...\$400.00

Pour le volume en prose... 300.00

Pour le traité géographique... 300.00

Pour le manuel d'agriculture... 300.00

(1) N. E. théologique.

“ Si, dans une ou plusieurs des matières soumises au concours, aucun des ouvrages présentés n'est jugé digne du prix offert, ce prix sera réparti par parts égales parmi les concurrents heureux.

“ Si les ouvrages sont imprimés, ils ne devront pas avoir été livrés à la publicité plus de six mois avant l'ouverture du concours.

“ Ces prix seront décernés par le cabinet provincial, ou par un jury de son choix, le premier janvier qui suivra la fermeture du concours.”

Trois des sujets qui forment la matière de ce concours sont relativement faciles à traiter : mais il en est un — le premier — qui est passablement délicat. Nous estimons qu'il n'est pas sans danger de s'y brûler les ailes. Cependant les difficultés qu'il présente ne sont pas absolument insurmontables. Tant mieux si l'épreuve est victorieuse !

La Portioncule

Depuis longtemps le public pieux, les tertiaires surtout désiraient une histoire abrégée mais complète de la Portioncule.

Ce désir si légitime se trouve satisfait. Un petit livre vient de paraître qui va instruire, intéresser et contenter ces milliers de personnes qui chaque année profitent du Grand Pardon d'Assise pour elles-mêmes et pour les âmes du Purgatoire qui leur sont chères. L'auteur de ce petit livre, le Très Révérend Père FRÉDÉRIC de Ghyselbe, Commissaire de Terre Sainte au Canada, a visité les lieux bénis, où se sont opérées tant de merveilles, et il les a décrites, encore plus avec son cœur qu'avec sa plume.

Les enfants de S. François, les amis de la grande famille Franciscaine, aiment à entendre parler de la petite Portioncule, berceau de l'Ordre Séraphique. Avec le petit livre qu'on leur offre, à l'occasion du prochain Grand Pardon d'Assise, ils célébreront avec plus d'affection l'aimable fête de Notre-Dame des Anges : ils se sentiront transportés en esprit dans ce sanctuaire mille fois béni, là où Notre Seigneur a daigné apparaître à François, pour lui accorder la célèbre Indulgence qui a été, dans toute la suite des siècles, l'occasion de la conversion de tant de pauvres âmes pécheresses, et le moyen si puissant du rachat de tant d'âmes du purgatoire.

Nous exhortons donc chaleureusement tous nos Frères et Sœurs en Saint François, et les personnes pieuses en général, à se procurer ce petit Livre. Les Mères de famille pourraient en faire cadeau à leurs enfants. Le récit naïf et touchant des merveilles de Notre-Dame des Anges, impressionnera doucement leurs jeunes cœurs, et la vue du sanctuaire, représenté dans le texte, flattera suavement leur imagination enfantine.

Tous, enfants ou grandes personnes, trouveront dans ce petit manuel tout ce que leur intelligence et leur cœur peuvent désirer, pour faire avec fruit la Sainte Portioncule.

Le Manuel débute par un traité précis et clair des indulgences en général, avec les conditions requises pour les gagner sûrement. Ensuite viennent les conditions particulières qui regardent l'Indulgence de la Portioncule.

Tant de milliers et de milliers de pauvres et chères âmes du Purgatoire attendent avec impatience ces jours bénis du Grand Pardon pour obtenir leur délivrance ! Comment ne pas aller au-devant de leurs désirs !

Ici le petit manuel rapporte deux beaux exemples, choisis entre mille autres, bien propres à exciter les pieux Fidèles à faire ces visites avec une ardeur et une assiduité infatigables, et à les remplir de la douce et rassurante espérance que des troupes innombrables de ces âmes détenues dans les flammes du Purgatoire sortiront de leur prison de feu et iront jouir de la vision de Dieu, qu'elles aiment et dont elles sont aimées. Oh ! la douce et saine pensée que celle de savoir que tant d'âmes, délivrées enfin de leurs souffrances, iront, durant ces jours bénis du Grand Pardon, jouir à jamais des délices ineffables de la patrie bienheureuse, se trouver en face de ce même Roi du ciel, le très-doux Jésus, qui daigna apparaître, avec sa divine Mère, l'aimable Reine des Anges, à François, l'incomparable Père de l'innombrable famille franciscaine.

Cette consolation n'est pas la seule. Il y a aussi la pensée que tant de pauvres pécheurs, esclaves de Satan qu'il tient sous sa puissance, verront se briser leurs chaînes, sentiront se fermer sous leurs pieds les portes des brûlants abîmes, et seront rétablis dans l'amitié du bon Dieu, par une sincère conversion, fruit très spécial de la fête de N. D. des Anges.

Saint François avait coutume de dire que rien n'est grand comme de travailler au salut des âmes ; Notre Seigneur lui

accorda, sur la demande de sa divine Mère, en cette circonstance mémorable, le grand pardon, pour la conversion des pécheurs, le salut des âmes!

Pour faire tranquillement, sans fatigue, les saintes visites, le petit livre offre aux personnes qui savent lire, une série de 15 visites, représentant les 15 mystères du T. S. Rosaire. Quoi de plus agréable, et en même temps de plus facile, que de penser à chacun de ces adorables mystères, tout en égrainant lentement une dizaine de son chapelet, une dizaine du Rosaire, prière si fructueuse pour la conversion des pécheurs et la délivrance des âmes du Purgatoire!

De temps en temps, par intervalles, les pieux Visiteurs sentent le besoin de faire une petite halte, dans leurs visites au sanctuaire. Ils pourront employer ce temps à parcourir les pages embaumées qui racontent la touchante histoire du sanctuaire, son origine et les merveilles qui s'y sont accomplies à travers tous les siècles depuis saint François d'Assise.

Enfin le bon petit livre se termine par une courte description du sanctuaire de N. D. des Anges. Rien n'y manque, pas même la photographie des lieux, pour satisfaire la pieuse curiosité des lecteurs et amis. Il leur sera facile de s'identifier avec l'auteur même du livre, et de faire en esprit avec lui ce pèlerinage d'Assise qu'il eut tant de bonheur à faire autrefois en personne, de goût et en sa compagnie le parfum tout céleste qui embaume ces lieux privilégiés, où jadis vraiment le ciel était descendu sur la terre.

Prix: 5 cts l'exemplaire. Voir pour les conditions de vente la page 6 de la couverture.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Laurent le 17; à St-Lambert, le 18; à Frampton, le 19; au Cap St-Ignace, le 20; à St-Pascal, le 21; à Laval, le 22.